

Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ?

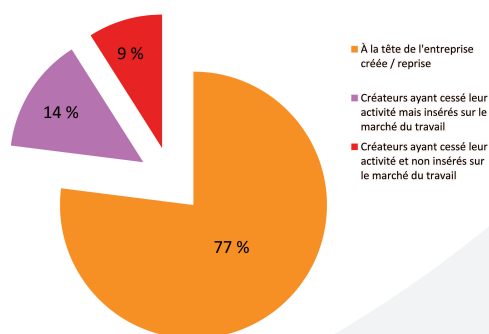
Enquête auprès des créateurs financés et/ou accompagnés en 2010 par les cinq grands réseaux associatifs d'aide à la création d'entreprise

À la croisée entre développement économique, création d'emplois, inclusion bancaire et insertion professionnelle et sociale, le microcrédit désigne généralement en Europe des prêts inférieurs à 25 000 euros, octroyés à des personnes exclues des circuits bancaires classiques en vue de les aider à créer ou développer leur entreprise. Soutenu par les pouvoirs publics, il a connu une importante dynamique de croissance depuis le début des années 2000¹. Si le microcrédit professionnel demeure relativement modeste en volume et en nombre de prêts accordés chaque année en France, celle-ci figure néanmoins parmi les pays de l'Union européenne où le microcrédit est le plus développé.

Dans ce contexte, cette note présente les résultats d'une enquête réalisée en 2013 par le Bureau international du travail, en partenariat avec le Commissariat général à la stratégie et à la prospective et la Caisse des Dépôts. Cette enquête porte sur l'activité, l'emploi et le parcours professionnel de 4 204 entrepreneurs ayant créé ou repris une entreprise en 2010, avec le financement et/ou l'accompagnement de l'un des principaux réseaux associatifs nationaux d'aide à la création en France. Les résultats montrent un taux de pérennité élevé des entreprises trois ans après, ainsi qu'une insertion professionnelle durable pour les créateurs ainsi soutenus. Si les conditions d'exercice de l'activité peuvent être difficiles les trois premières années, et si l'accompagnement post-

création fait parfois défaut aux yeux des créateurs, cela n'empêche pas une forte satisfaction vis-à-vis de l'expérience de la création, et la reconnaissance du rôle utile joué par le réseau.

SITUATION PROFESSIONNELLE DES CRÉATEURS TROIS ANS APRÈS LA CRÉATION-REPRISE



Auteurs :
Bernd Balkenhol,
expert en microfinance
(BIT),
et Camille Guézennec,
chargée de mission
(CGSP)

1. Selon le Réseau européen de la microfinance, 60 % des institutions de microfinance recensées en 2008 n'existaient pas au début de la décennie, et le nombre de prêts octroyés aurait augmenté de 45 % entre 2009 et 2011. Voir B. Jayo *et al.* (2010), *Overview of the microcredit sector in the European Union*, European Microfinance Network 2008-2009 et M. Bending *et al.* (2012), *Overview of the microcredit sector in the European Union*, European Microfinance Network 2010-2011.

LES ENJEUX

Depuis les années 1970, la création d'entreprise est une modalité à part entière de lutte contre le chômage en France, et la création d'entreprise par des demandeurs d'emploi représente un tiers environ des créations chaque année². Face aux difficultés que ce public est susceptible de rencontrer dans son parcours de création, notamment l'accès à un crédit bancaire, des dispositifs spécifiques de financement et d'accompagnement à la création ont vu le jour, à l'initiative ou avec le soutien des pouvoirs publics, parmi lesquels le microcrédit professionnel.

Les effets du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création sur l'emploi demeurent toutefois difficiles à apprécier en France³. Notamment, il est compliqué d'obtenir des données homogènes d'un réseau d'aide à la création à l'autre sur la pérennité des entreprises, le parcours professionnel et les conditions d'exercice de leur activité par les créateurs ainsi soutenus. Dans ce contexte, cette note présente les résultats d'une enquête réalisée en 2013 auprès de 4 204 entrepreneurs ayant créé ou repris une entreprise en 2010, avec le financement et/ou l'accompagnement d'un des principaux réseaux associatifs nationaux parties prenantes du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création en France.

PRÉSENTATION DU MICROCRÉDIT PROFESSIONNEL EN FRANCE⁴

Le secteur du microcrédit professionnel s'est développé au cours des années 1980, sous l'impulsion de plusieurs réseaux associatifs visant le financement et l'accompagnement à la création d'entreprise

Le microcrédit professionnel n'a pas de définition légale en France⁵ et il n'est pas aisé de rendre compte du périmètre ou de l'activité de ce secteur⁶. Celui-ci est en effet constitué d'une variété d'acteurs, qui diffèrent tant dans leurs objectifs et publics cibles que dans leurs modalités d'intervention. Dans ce contexte, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a été mandaté en 2010 pour constituer un groupe de travail chargé d'élaborer une

définition du microcrédit et de mettre en place une collecte de données statistiques afin de mieux suivre cette activité. Le rapport issu de ce groupe de travail⁷ distingue deux types de microcrédits professionnels : le microcrédit professionnel classique, accordé à titre onéreux par une banque ou une structure extra-bancaire habilitée ; et le microcrédit à caractère de fonds propres, qui peut être accordé à titre onéreux ou gratuit (notamment les prêts d'honneur). Dans les deux cas, le prêt est « d'un montant généralement inférieur à 25 000 euros », ce qui correspond au plafond fixé par la Commission européenne dans les programmes de microcrédit de l'Union⁸. Toutefois, alors que 61 % des créateurs en France démarrent leur activité avec des financements inférieurs à 16 000 euros⁹, le montant moyen du prêt ne saurait être le principal facteur discriminant du microcrédit par rapport à d'autres types de prêts dans le contexte français.

2. IGF-IGAS (2013), Évaluation du dispositif NACRE.

3. Cela a été souligné par plusieurs travaux récents. La Cour des comptes recommandait récemment de « développer les analyses et les études sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, pour mieux connaître leurs coûts, leurs bénéficiaires et leur efficacité et procéder à leur évaluation de manière systématique et régulière ». Voir Cour des comptes (2013), *Rapport d'évaluation. Les dispositifs de soutien à la création d'entreprise*. Voir également IGF-IGAS (2013), *Évaluation du dispositif NACRE*, annexe V : « Pilotage du dispositif ».

4. Cette section et la suivante sont en partie reprises de B. Balkenhol et C. Guézennec (2013), *Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ?*, document de travail du Centre d'analyse stratégique, n° 2013-07, avril.

5. Bien que plusieurs lois successives y fassent référence en tant que moyen de développement de l'activité économique et d'insertion sociale (cf. *infra*). Voir à ce sujet l'historique retracé dans le rapport du CNIS (2011), *Le microcrédit*.

6. On distingue toutefois généralement en France le microcrédit professionnel du microcrédit personnel. Le microcrédit professionnel est un prêt qui a pour objet de financer la création, le rachat ou la consolidation d'une petite entreprise artisanale ou commerciale, pour des personnes confrontées à des difficultés d'accès au financement classique. Le microcrédit dit « personnel » cible la stabilisation de revenu et la sécurisation financière des personnes en couvrant des besoins en financement ponctuels jusqu'à 3 000 euros ; d'après la limite fixée par le Plan de cohésion sociale en 2005, et jusqu'à 12 000 euros sous conditions. Dans la réalité il existe naturellement une zone grise entre ces deux types d'utilisation, et la plupart des microcrédits personnels sont le plus souvent destinés au financement de projets en rapport avec l'emploi des bénéficiaires.

7. CNIS (2011), *op. cit.*

8. Voir notamment la communication de la Commission européenne COM (2007) 708, dite « Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi ». Il faut toutefois souligner ici qu'à travers l'Europe les définitions données et les conditions d'octroi de microcrédit sont très variables d'un État membre à l'autre. Voir notamment Commission européenne (2012), *Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2006/48/CE sur le microcrédit*.

9. Données Insee, SINE, Première interrogation 2010.



Au-delà du montant du prêt, l'existence d'un accompagnement à la création (en particulier aide au montage de projet, financement, suivi postcréation), systématique pour les publics bénéficiaires d'un microcrédit, caractérise et constitue la spécificité ainsi que la plus-value du microcrédit¹⁰. Selon cette définition, le microcrédit professionnel rassemble en France une variété de parties-prenantes aux profils divers, ce qui témoigne de sa dimension à la fois économique et sociale¹¹ : non seulement les institutions de microfinance à proprement parler, c'est-à-dire les structures non bancaires habilitées à délivrer des prêts à titre onéreux – dont l'Adie est l'acteur de référence (cf. *infra*) –, mais aussi les structures associatives porteuses des dispositifs de prêts d'honneur et de garantie, ainsi que celles visant l'accompagnement à la création, et enfin les banques elles-mêmes, qui interviennent généralement, avec le concours des réseaux précités, dans le financement des projets (« effet de levier ») et/ou en s'appuyant sur l'accompagnement que ces derniers offrent aux créateurs¹². Certaines banques ont par ailleurs développé des dispositifs propres de microcrédit¹³.

« Au-delà du montant du prêt, l'existence d'un accompagnement à la création, systématique pour les publics bénéficiaires d'un microcrédit, caractérise et constitue la spécificité ainsi que la plus-value du microcrédit. »

En comparaison de la création d'entreprise en France en général (583 100 entreprises ont été créées en 2013¹⁴), d'après les données disponibles, la contribution du secteur du microcrédit professionnel est relativement faible, non seulement en nombre de créateurs bénéficiaires (cf. *infra*), mais aussi en volume de prêts. D'après les résultats du premier exercice de collecte annuelle de données statistiques relatives au microcrédit réalisé par la Banque de France, sur la base de la définition du CNIS¹⁵, l'encours des microcrédits accompagnés serait de l'ordre de 900 millions d'euros au 31 décembre 2012, représentant 147 315 microcrédits professionnels, à comparer aux 810 milliards d'euros d'encours de crédit aux entreprises¹⁶. Toutefois, cette com-

paraison peut avoir ses limites puisque la vocation du microcrédit est autant sociale qu'économique. Selon la Banque de France, le montant unitaire moyen des microcrédits à caractère professionnel était de l'ordre de 9 220 euros et celui des microcrédits à caractère de fonds propres de 4 500 euros.

Parmi les acteurs de ce secteur, le microcrédit professionnel s'est développé principalement avec la structuration, au cours des années 1980, de plusieurs réseaux associatifs nationaux qui constituent encore aujourd'hui le cœur de l'activité de microcrédit professionnel en France : il s'agit de l'Adie, de France Active et d'Initiative France¹⁷. Ces trois opérateurs représentent ensemble environ 40 000 interventions chaque année¹⁸ (microcrédits extra-bancaires de l'Adie, prêts d'honneur d'Initiative France et, dans une moindre mesure, de l'Adie, et garanties de France Active). Deux autres acteurs associatifs nationaux sont également impliqués dans le développement du microcrédit professionnel en France. Il s'agit d'une part du réseau des Boutiques de gestion (BGE), qui a participé à la croissance du secteur en intervenant principalement sur l'accueil en amont du financement et l'accompagnement des créateurs d'entreprise¹⁹ (en 2012, le réseau BGE a accompagné la création de 16 100 entreprises). D'autre part, Réseau Entreprendre, qui accompagne et finance sur prêts d'honneur la création et la reprise d'entreprises, contribue également au développement du secteur. Toutefois, Réseau Entreprendre visant d'abord le soutien à la création d'emplois *via* la création d'entreprise à potentiel de développement, en octroyant des prêts d'honneur à partir de 15 000 euros, le microcrédit ne représente de ce fait qu'une part mineure de son action.

Ces cinq réseaux sont ceux qui ont été sollicités pour l'enquête sur le devenir des créateurs bénéficiaires d'un microcrédit professionnel et d'un accompagnement à la création en France. S'ils n'épuisent pas à eux seuls l'ensemble du secteur du microcrédit professionnel (qui comprend en particulier également les banques ainsi que

10. Voir notamment IGF (2009), *Le microcrédit* ; CESE (2010), *op.cit.* ; CNIS (2011), *op.cit.*

11. Observatoire de la microfinance (2012), rapport annuel 2011.

12. La question du rôle et le positionnement des banques par rapport aux opérateurs de microcrédit est abordée dans le document de travail du Centre d'analyse stratégique précité – B. Balkenhol et C. Guezennec (2013), *op.cit.*

13. C'est le cas notamment des Caisses d'épargne (dispositif « Parcours confiance » et « Créasol » à Marseille, Nice, Avignon, Toulon et sur l'île de la Réunion), ainsi que pour les Caisses sociales de développement local, en Gironde, en Dordogne et dans le Lot-et-Garonne (qui ont été fondées en partie par des banques : Crédit municipal, Caisse d'épargne, Crédit coopératif, Dexia)

14. Selon le Répertoire des entreprises et des établissements de l'Insee.

15. Ces chiffres sont repris de Observatoire de l'épargne réglementée (2013), rapport annuel 2012.

16. Ce chiffre correspond aux encours de crédit consentis par les établissements de crédit aux entreprises au-delà du seuil de 25 000 euros. Ces encours comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués.

17. Pour une description plus détaillée de l'activité des réseaux, voir notamment le rapport de la Cour des comptes (2013), *op.cit.*

18. Voir B. Balkenhol et C. Guezennec (2013), *op.cit.* Données consolidées à partir des rapports annuels de ces réseaux.

19. Le réseau BGE n'offre pas de financement à la création, en dehors de l'octroi de prêts NACRE par certaines associations du réseau qui ont été référencées par les autorités locales pour le faire.

d'autres acteurs associatifs qui interviennent à l'échelon local), ni celui de l'accompagnement à la création (qui est composé d'une variété d'acteurs publics et privés, et en particulier les chambres consulaires), il s'agit des principaux réseaux associatifs d'envergure nationale, et qui associent tous, quoique à des degrés très divers, des actions de financement et d'accompagnement à la création reprise/d'entreprise en France. L'enquête porte donc à la fois sur des bénéficiaires d'un microcrédit professionnel et/ou d'un accompagnement à la création et n'isole pas les seuls bénéficiaires d'un financement. Il semble toutefois justifié que l'appréciation du microcrédit professionnel prenne en compte ses deux composantes : non seulement l'accès au financement, mais aussi l'accompagnement offert aux créateurs.

L'État a également contribué au développement du microcrédit professionnel accompagné

Depuis le début des années 2000, l'État a contribué au développement et à la structuration du microcrédit professionnel par une succession de lois²⁰. Les lois dites « loi sur les nouvelles régulations économiques » (2001) et « loi de modernisation de l'économie » (2008) ont permis à des institutions sans but lucratif d'octroyer des prêts d'un montant maximal de 10 000 euros à des chômeurs ou à des titulaires de minima sociaux, en vue de financer la création et le développement d'entreprises, ainsi que d'emprunter sur les marchés ou auprès d'établissements de crédit pour financer l'octroi de microcrédits. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a également favorisé la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi *via* la création du fonds de cohésion sociale, géré par la Caisse des Dépôts dont le but est de « garantir à des fins sociales des prêts à des personnes physiques ou morales et des prêts à des chômeurs ou titulaires de minima sociaux créant leur entreprise », et qui assure ainsi notamment la garantie des microcrédits professionnels.

Les opérateurs du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création d'entreprise sont par ailleurs soutenus par les pouvoirs publics à travers des financements publics octroyés soit pour leurs actions propres (fonctionnement et abondement des fonds de prêts d'honneur et de garantie), soit pour la mise en œuvre de dispositifs publics d'aide à la création d'entreprise. C'est le cas en particulier,

depuis 2009, du dispositif Nouvel Accompagnement à la création et reprise d'entreprise (NACRE) piloté par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts. Les quatre réseaux identifiés *supra*, hors Réseau Entreprendre, représentaient en 2012 près des deux tiers des parcours NACRE réalisés et 87 % des prêts décaissés²¹.

La multiplicité des acteurs publics nationaux et territoriaux qui concourent à ces financements empêche de donner une estimation exhaustive et fiable des financements publics dont disposent les principaux réseaux susmentionnés. D'après les estimations de la Cour des comptes²², les cinq réseaux associatifs identifiés *supra* auraient bénéficié en 2011 de 123 millions d'euros de financements publics pour leurs budgets de fonctionnement (y compris au titre de l'accompagnement NACRE), représentant 71 % de leurs budgets consolidés en moyenne²³, et financés à près de 50 % par les collectivités locales (62,6 millions d'euros). La Cour estime par ailleurs que ces mêmes réseaux ont reçu environ 120 millions d'euros de financement sur crédits publics ou fonds d'épargne pour les prêts qu'ils octroient aux créateurs et repreneurs d'entreprises et les coûts de gestion associés (y compris prêts NACRE). Les sommes en jeu sont donc notables, mais relativement modestes comparées au total des dépenses publiques consacrées aux dispositifs nationaux de soutien à la création d'entreprise, qui s'élevaient à près de 2,7 milliards d'euros en 2011 selon les estimations de la Cour.

MICROCRÉDIT PROFESSIONNEL ET ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION : QUEL DEVENIR DES CRÉATEURS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL TROIS ANS APRÈS ? Résultats d'une enquête auprès des créateurs financés et/ou accompagnés en 2010 par les cinq grands réseaux associatifs d'aide à la création d'entreprise

Objectifs de l'enquête et méthodologie

Si l'accès à l'emploi et la création d'emploi sont au cœur des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics dans leur soutien aux opérateurs du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création, la mobilisation de cet

20. Voir CNIS (2011), *op.cit.*

21. Voir IGF-IGAS (2013), Évaluation du dispositif NACRE.

22. Cour des comptes (2013), *op.cit.*, tome II.

23. Sachant que les écarts sont importants entre les extrêmes (28 % pour Réseau Entreprendre ; 82 % pour Initiative France).



outil comme politique active du marché du travail fait l'objet de débats récurrents, qui renvoient à la diversité des objectifs poursuivis par les politiques d'aide à la création d'entreprise en France²⁴ : réduire le nombre de chômeurs en les faisant créer leur propre emploi, développer les entreprises innovantes, assurer le dynamisme du tissu économique.

L'importance accordée à l'objectif d'insertion sociale et professionnelle n'est ainsi pas la même d'un réseau à l'autre, et le fait d'être sans emploi n'est pas nécessairement une condition *sine qua non* à l'obtention d'un financement et/ou d'un accompagnement à la création d'entreprise par ces réseaux. On peut distinguer schématiquement trois grands objectifs poursuivis par les réseaux en France :

- l'insertion sociale et professionnelle d'un public précaire et sans emploi (approche dite inclusive) ;
- le développement économique et de l'emploi par la création d'entreprise, plus spécifiquement au profit d'un public de créateurs sans emploi ;
- la création d'entreprise comme vecteur de développement économique et de l'emploi sur un territoire (approche dite entrepreneuriale).

Ces différences et les débats auxquels elles donnent lieu sur la finalité des aides à la création n'empêchent pas que, de façon plus ou moins directe, la création d'emploi est un objectif partagé par les réseaux et les acteurs publics qui les financent. Or, les effets du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création sur l'emploi, le parcours professionnel des créateurs et les conditions d'exercice de leur activité demeurent relativement mal connus. Au-delà des difficultés méthodologiques intrinsèques liées à l'évaluation des effets du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création d'entreprise sur l'emploi, et en dépit de la richesse des informations rendues disponibles par les réseaux, qui consacrent des moyens de plus en plus importants au suivi et à l'évaluation de leurs résultats, les données existantes en France ne permettent pas à ce jour d'apprécier de façon homogène et comparable la pérennité des entreprises ni le devenir des créateurs ayant bénéficié d'un microcrédit professionnel et/ou d'un accompagnement à la création²⁵.

L'une des difficultés rencontrées consiste notamment à obtenir des différents réseaux des retours quantitatifs et qualitatifs correspondant à des indicateurs et des définitions communs, afin d'assurer la cohérence des résultats affichés. Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts a engagé

en 2011 avec les réseaux qu'elle finance un travail de définition d'indicateurs partagés de mesure d'impact permettant d'organiser un suivi annuel des résultats obtenus, réseau par réseau et de manière consolidée. Parmi ces indicateurs, certains relèvent de la connaissance du devenir des entreprises après trois ans d'activité, nécessitant de passer par une démarche d'enquête auprès des créateurs/repreneurs.

Dans ce contexte, le Bureau international du travail (BIT), en partenariat avec la Caisse des Dépôts et le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, et avec la participation des cinq principaux réseaux associatifs d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise en France, a mis en place une enquête auprès des entrepreneurs ayant créé ou repris une entreprise en 2010, et ayant bénéficié à cette fin d'un accompagnement et/ou d'un financement assuré par un réseau dédié (Adie, BGE, France Active, Initiative France, Réseau Entreprendre - cf. encadré « Méthodologie de l'enquête »). Ce travail s'inscrit non seulement dans le cadre des travaux engagés par la Caisse des Dépôts pour mesurer l'impact du microcrédit et de l'accompagnement à la création d'entreprise par les opérateurs qu'elle finance, mais aussi dans le cadre de la coopération BIT « L'inclusion financière - Promouvoir des innovations financières avec un impact social », financée par le Fonds d'innovation et d'expérimentation sociale (DGCS), à travers laquelle le BIT cherche à adapter au contexte français une méthodologie d'étude d'impact développée dans le cadre du projet de recherche « Microfinance au service du travail décent ». Enfin, pour le Commissariat général à la stratégie et à la prospective cette enquête participe à l'axe de travail consacré aux trajectoires et aux parcours professionnels, qui se penche notamment sur les politiques actives d'emploi. À travers cette enquête, le CGSP a cherché à mieux cerner le parcours professionnel des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise, les difficultés spécifiques auxquelles ce public fait face, et en quoi le microcrédit professionnel accompagné représente une réponse pertinente à cet égard.

Cette enquête est la première menée ainsi en commun, au niveau national. L'objectif, à travers cette démarche, était de mieux apprécier l'utilité du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création comme moyen d'insertion professionnelle et de développement de l'emploi, et d'en tirer des enseignements sur l'adaptation des objectifs assignés et des méthodes d'intervention. Il s'agissait ainsi en premier lieu d'enrichir la connaissance des partenaires

24. Voir à ce propos : Cour des comptes (2013), *op.cit.*

25. Voir IGF (2009), *op.cit.* ; Cour des comptes (2013), *op.cit.* ; IGF-IGAS (2013), *op.cit.*

publics sur les actions qu'ils financent en matière de soutien à la création d'entreprise, notamment en vue de l'insertion professionnelle d'un public sans emploi. Mais, de par sa construction en concertation avec les réseaux participants, cette enquête visait également à faire progresser les échanges quant aux modalités de suivi et d'évaluation des résultats du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création d'entreprise en France. Ce travail ne permet pas d'isoler l'impact du microcrédit et de l'accompagnement à la création sur l'activité des créateurs ni leur parcours professionnel, dans la mesure où il ne compare pas la situation des bénéficiaires avec d'autres créateurs similaires qui n'auraient pas bénéficié d'un microcrédit accompagné. Toutefois, l'enquête apporte des éléments inédits et homogènes, pour tous les réseaux, sur la pérennité des entreprises, l'insertion professionnelle et les conditions d'exercice des créateurs ainsi soutenus, ainsi que sur leur perception de l'accompagnement.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

L'enquête a été réalisée par l'institut CSA, par téléphone, du 7 au 26 octobre 2013.

En 2010, les réseaux ont déclaré avoir financé-accompagné la création ou la reprise d'une entreprise par 45 747 créateurs. Le terme de « créateur » désigne dans la suite du texte aussi bien ceux qui ont créé que ceux qui ont repris une entreprise.

Pour la réalisation de l'enquête, les réseaux ont été en mesure de transmettre à CSA un fichier total de 25 462 contacts ayant créé/repris leur entreprise en 2010, qui ont constitué la base du sondage. La représentativité de l'échantillon se fonde sur l'hypothèse que ces 25 462 fichiers contacts sont représentatifs de l'ensemble des créateurs ayant bénéficié d'un financement/accompagnement de l'un des réseaux en 2010. Dans la mesure où ces fichiers ont été transmis directement par les réseaux concernés, les résultats consolidés sont susceptibles de présenter un biais favorable.

L'échantillon final est composé de 4 204 entrepreneurs ayant créé leur entreprise ou repris une entreprise en 2010, en France métropolitaine (hors territoires d'outre-mer), et ayant bénéficié d'un microcrédit professionnel et/ou d'un accompagnement à la création d'entreprise par l'un des cinq réseaux dédiés (Adie, BGE, France Active, Initiative France, Réseau Entreprendre). Il a été construit selon la méthode des quotas appliquée aux variables réseau : sexe, âge, secteur d'activité, niveau de formation, région. Compte tenu de l'éventail possible des dates de création, qui s'étale sur l'ensemble de l'année 2010, les résultats présentés sont donc valables pour une période allant de deux ans et neuf mois

jusqu'à trois ans et neuf mois après la création/reprise. Dans un souci de lisibilité, les résultats sont présentés « trois ans après la création/reprise ».

Les résultats ont été redressés dans un premier temps en fonction des informations disponibles sur la structure de chaque réseau à partir des fichiers contacts transmis, et dans un deuxième temps chaque réseau a été remis à son poids dans l'ensemble.

Un enrichissement en numéro de téléphone a été réalisé pour les contacts pour lesquels CSA ne disposait pas de l'information dans le fichier, afin de ne pas biaiser les résultats en excluant ce public. Des précautions ont également été prises quant à la gestion du fichier d'appels afin de maximiser la probabilité de contact des personnes les moins disponibles. Comme toute enquête téléphonique, les résultats présentés sont fondés sur les déclarations des personnes enquêtées et non sur des faits observés.

Le questionnaire de l'enquête a été établi en concertation avec les réseaux participants. Quatre catégories de questionnements et d'indicateurs²⁶ ont ainsi été sélectionnées comme des éléments fondamentaux pour apprécier les résultats obtenus en matière d'emploi et d'insertion professionnelle des créateurs bénéficiaires.

- l'entreprise du créateur (pérennité, santé économique, perspectives de développement) ;
- l'insertion professionnelle du créateur, c'est-à-dire sa situation sur le marché du travail après la création au-delà de la seule pérennité de l'entreprise (cela a conduit à inclure dans le questionnaire un module spécifique destiné aux créateurs ayant cessé leur activité) ;
- les conditions d'exercice de l'activité, et notamment les revenus du créateur ;
- les compétences acquises *via* l'expérience de la création accompagnée, en termes d'insertion sociale et professionnelle (notamment la capacité à gérer un budget, l'intégration dans des réseaux professionnels, la confiance et l'estime de soi).

Les principaux résultats de l'enquête et les enseignements tirés

Autant que possible, les résultats présentés ci-dessous sont mis en regard des résultats moyens au niveau national concernant les caractéristiques des entreprises créées et de leurs créateurs à partir de l'enquête de l'Insee « SINE » (Système d'information sur les nouvelles entreprises)²⁷.

26. Les éléments de mesure retenus sont ceux qui ont constitué, aux yeux des réseaux consultés, un noyau consensuel et représentatif des éléments constitutifs de la performance de leurs activités, au-delà de leur diversité. Ces indicateurs n'ont pas vocation à se substituer à ceux utilisés par chaque opérateur individuellement.

27. Cette enquête permet de suivre une génération d'entrepreneurs sur cinq années, en les interrogeant l'année de la création, trois ans et cinq ans après la création. Les données SINE utilisées ici sont celles de la cohorte 2010 pour les informations qui concernent le profil des créateurs l'année de la création (créateurs hors auto-entrepreneurs), et celles relatives au devenir à trois ans de la cohorte 2006 pour les informations relatives au devenir des créateurs trois ans après la création. Compte tenu des évolutions qu'a connues le contexte économique de la création d'entreprise entre 2006-2009 et 2010-2013, cette comparaison a des limites et doit être interprétée avec précaution.

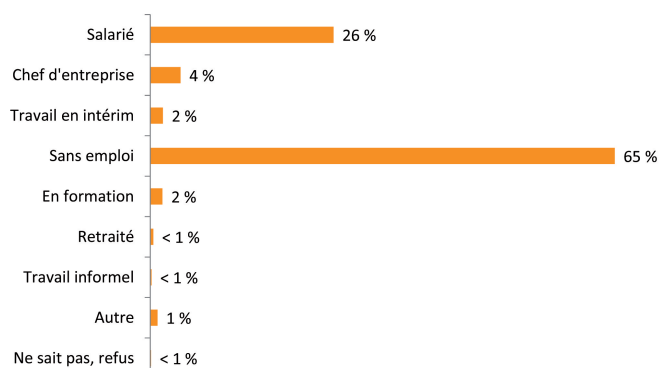


Les créateurs accompagnés : davantage de femmes et un public plus souvent sans emploi au moment de la création

Le profil des créateurs bénéficiaires d'un microcrédit professionnel/accompagnement à la création ressemble globalement au profil de « l'entrepreneur type » en France, s'agissant du niveau de diplôme (56 % ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat contre 57 % en moyenne pour l'ensemble des créateurs au niveau national) et des motivations à la création. Celles-ci sont en effet essentiellement des motivations positives : l'indépendance (pour 58 % d'entre eux contre 61 %) et le goût d'entreprendre (pour la moitié d'entre eux, contre 44 %).

En revanche, les créateurs accompagnés par les réseaux sont plus souvent des femmes (37 % contre 30 %), et sont également plus souvent sans emploi au moment de la création. Ainsi, les deux tiers des créateurs interrogés ont déclaré être sans emploi avant la création, tandis qu'au niveau national les demandeurs d'emploi représentent un tiers des créateurs. Les créateurs accompagnés étaient en outre plus nombreux à déclarer toucher au moins une prestation sociale avant la création (57 % touchaient des indemnités chômage ou un minimum social contre 39,9 %), notamment l'allocation de solidarité spécifique-ASS ou le revenu de solidarité active-RSA (10 % contre 6,3 %). De ce point de vue, le microcrédit professionnel accompagné semble bien remplir sa double fonction économique et sociale.

LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES CRÉATEURS AU MOMENT DE LA CRÉATION/REPRISE



Une pérennité des entreprises significativement plus élevée qu'au niveau national trois ans après, et des entreprises aux perspectives économiques favorables

À la date de l'enquête, 77 % des entreprises sont encore en activité, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de pérennité à trois ans (66 % en 2009 pour les entreprises créées en 2006). Les entrepreneurs qui ont déclaré avoir bénéficié à la fois d'un accompagnement à la création, d'un financement et d'un suivi postcréation ont également des activités plus pérennes (82 %). Ces résultats soulignent le rôle positif des réseaux et de leur travail de sélection, d'expertise et de conseil sur la pérennité des entreprises, y compris auprès d'un public relativement éloigné du marché du travail. À cet égard, il est notable que le taux de pérennité des créateurs accompagnés sans emploi au moment de la création est de 75 %, soit de 13 points supérieur à la moyenne nationale pour le public des demandeurs d'emploi. L'accompagnement spécifique déployé par les réseaux comme leur travail de sélection des projets remplissent ainsi bien leur objectif de ce point de vue.

À l'instar de ce que l'on observe au niveau national, les mieux positionnés sur le marché du travail au moment de la création, notamment en termes d'emploi et de diplôme, ont néanmoins plus de chance de voir leur activité pérenne trois ans après. Le taux de pérennité est ainsi plus élevé chez les détenteurs d'un diplôme du troisième cycle (83 %) et parmi ceux qui étaient en emploi au moment de la création (82 %). Ce résultat doit toutefois être interprété avec prudence, ces profils étant également les plus susceptibles de bénéficier d'un plan de financement relativement plus important au moment de la création. Les enquêtes de l'Insee montrent ainsi que les conditions de mise en œuvre d'un projet de création, et notamment le montant du capital investi à la création, priment sur le profil du créateur pour réussir au cours des trois premières années²⁸.

Les entreprises créées ou reprises le sont très majoritairement dans le secteur des services (46 %), suivi des secteurs du commerce (36 %) et de la construction (9 %). En dépit d'un contexte économique difficile sur la période considérée (2010-2013), la santé économique des entreprises pérennes et leurs perspectives sont estimées plutôt bonnes : le chiffre d'affaires est largement stable ou en augmentation sur les deux dernières années (dans 80 % des cas), et plus de la moitié des créateurs se disent satisfaits de leur chiffre d'affaires (59 %). Au total, 82 % des créateurs

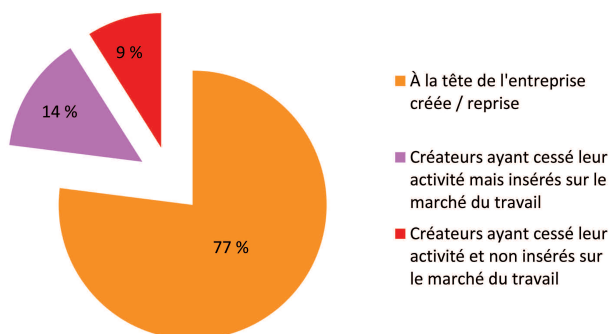
28. Voir à ce sujet Insee (2011), « Créations et créateurs d'entreprises – Enquête de 2009 : la génération 2006 trois ans après », *Insee résultats*, n° 51.

dont l'entreprise est pérenne pensent maintenir voire développer leur activité dans les six mois à venir, 12 % estiment devoir faire face à une situation difficile et seuls 5 % pensent devoir fermer leur entreprise. Ce constat globalement positif n'exclut toutefois pas des difficultés de trésorerie (42 %) durant les vingt-quatre derniers mois. Cela souligne l'importance pour les créateurs de pouvoir bénéficier d'un suivi soutenu durant cette phase critique des trois premières années d'activité.

Trois ans après, plus de neuf créateurs sur dix sont insérés durablement sur le marché du travail

L'insertion professionnelle trois ans après correspond à deux types de situations : les créateurs toujours en activité (77 %), et ceux qui ont fermé leur entreprise mais qui sont insérés sur le marché du travail²⁹ (14 %). Ainsi, seuls 9 % des créateurs/repreneurs sont sans emploi trois ans après la création³⁰.

SITUATION PROFESSIONNELLE DES CRÉATEURS TROIS ANS APRÈS LA CRÉATION/REPRISE



Les créateurs ayant cessé leur activité sont majoritairement en emploi trois ans après.

Les créateurs qui ont cessé leur activité l'ont fait principalement pour des raisons économiques (dans plus de la moitié des cas les objectifs en termes de clientèle, de chiffre d'affaires n'étaient pas atteints, l'activité n'a jamais décollé, ou la santé de l'entreprise s'est dégradée). Cette cessation d'activité n'est pas nécessairement synonyme d'échec professionnel puisque, parmi les 23 % de créateurs ayant cessé leur activité, la majorité est en emploi trois ans après (58 % sont salariés, à la tête d'une nouvelle entreprise ou travaillent en intérim). Cela montre que l'expérience de la création peut être valorisée auprès des employeurs.

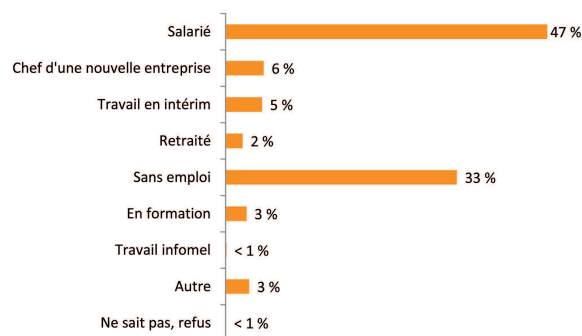
29. 13 % sont en emploi et 1 % ne sont plus en âge de travailler.

30. Ce résultat peut être comparé à celui trouvé par l'Unédic s'agissant des bénéficiaires de l'ARCE : 12 % seulement sont à nouveau à la recherche d'un emploi deux ans après le premier versement de l'aide. Voir Unédic (2013), *op.cit.*

31. IGF (2009), *op.cit.* À titre d'exemple, le coût total sur trois ans pour les finances publiques d'une entreprise financée par un microcrédit est estimé par la mission en hypothèse haute à 9 500 euros (dont 70 % d'exonérations de charges sociales), auxquels s'ajoutent 3 900 euros de RSA complémentaire, alors que le RSA à taux plein sur la même période peut être estimé à 16 400 euros en cas d'inactivité. Le gain net dans cet exemple est alors de 3 000 euros.

32. Unédic (2013), *Enquête auprès des allocataires de l'assurance chômage ayant bénéficié de l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise en 2011.*

SITUATION DES 23 % DE CRÉATEURS AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ TROIS ANS APRÈS LA CRÉATION/REPRISE



Parmi les créateurs ayant cessé leur activité mais en emploi trois ans après, la majorité est dans une situation d'emploi pérenne : la plupart sont salariés (81 %), en CDI (58 %) ou en CDD de longue durée (22 % avec une durée de contrat de 8,9 mois en moyenne, et de plus d'un an dans un tiers des cas).

Un gain pour la puissance publique difficile à évaluer, mais généralement estimé positif

Les gains pour la puissance publique de l'insertion professionnelle des créateurs accompagnés peuvent être mesurés à l'aune du coût par emploi créé en comparaison d'autres dispositifs des politiques d'emploi, ou encore en termes de « coûts évités », à l'aune notamment du taux de sortie des minima sociaux et du taux de sortie du chômage. Si un tel calcul dépasse le champ de ce travail, il est notable que, trois ans après la création/reprise, 48 % des bénéficiaires d'un minimum social ne le perçoivent plus. Par ailleurs, 89 % de ceux qui étaient sans emploi au moment de la création sont désormais insérés sur le marché du travail. Les estimations existantes, réalisées par l'IGF en 2009³¹, indiquent par ailleurs un retour sur investissement positif des dépenses publiques consacrées au soutien à la création d'entreprise pour un public sans emploi.

Pour apprécier ces résultats, il faut toutefois tenir compte du fait qu'un certain nombre d'entrepreneurs peuvent faire délibérément le choix de quitter leur emploi et de passer par le chômage avant de créer leur entreprise. Si l'ampleur de ce phénomène est difficile à estimer, une enquête réalisée en 2013 par l'Unédic montre que 53 % des demandeurs d'emploi ayant créé/repris une entreprise ont déclaré qu'ils en avaient déjà pris la décision avant même de perdre leur emploi³².



Les publics les plus vulnérables sur le marché du travail restent les plus susceptibles d'être à nouveau sans emploi trois ans après, ce qui souligne la nécessité d'un accompagnement spécifique

Dans l'ensemble, et à l'instar de ce qui est observé au niveau national, les personnes les plus éloignées de l'emploi sont surreprésentées parmi les créateurs qui ont cessé leur activité et qui sont sans emploi trois ans après la création/reprise. Les créateurs qui sont davantage susceptibles de ne pas être insérés sur le marché du travail trois ans après sont notamment ceux qui étaient, au moment de la création, bénéficiaires de minima sociaux (16 % des bénéficiaires du RSA et 23 % des bénéficiaires de l'ASS au moment de la création sont sans emploi à la date de l'enquête).

Au-delà des effets de structure liés aux conditions de mise en œuvre du projet de création pour ce public, dont il faut tenir compte pour interpréter ce résultat (cf. *supra*), ce constat souligne qu'il est nécessaire d'adapter les modalités du soutien à la création pour ce public. Dans le cas de l'Adie, qui est le principal opérateur à viser explicitement l'insertion professionnelle des publics les plus précaires sur le marché du travail³³, le taux d'insertion atteint 84 % d'après les enquêtes internes à ce réseau³⁴, pour un public constitué à 42 % de bénéficiaires de minima sociaux au moment de la création. Cela montre que ce public peut tirer profit de l'expérience de la création, à condition d'être orienté en priorité vers les réseaux mettant en place des parcours de financement et/ou d'accompagnement adaptés.

Des créateurs qui assurent d'abord leur propre emploi, et créent en moyenne 1,6 emploi salarié en plus

La majorité des entreprises créées/reprises n'emploie pas de salariés, ni au moment de la création (77 %) ni trois ans après (63 %).

Pour celles qui ont créé/repris des emplois, on observe sur la période une création-reprise moyenne de 2,6 emplois par entreprise pérenne, qui est tirée vers le haut par les reprises (cf. tableau). Le gain net est de 0,9 emploi en moyenne par entreprise. Ces résultats sont très proches de la dynamique nationale : au sein de la cohorte 2006 de l'enquête SINE, 2,7 emplois en moyenne ont été créés par

les entreprises pérennes trois ans après, ce qui représente un gain net de 0,9 emploi par entreprise.

LA CRÉATION D'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES PÉRENNES

	Effectif initial	Effectif après trois ans	Évolution de l'effectif
Ensemble	1,7	2,6	0,9
Créations	1,3	2,3	1
Reprises	3,1	3,9	0,8

Les emplois créés sont majoritairement des emplois durables : trois ans après, les salariés sont majoritairement en CDI (71 % vs 14 % de CDD et 15 % d'apprentis et d'intérimaires).

Les conditions d'exercice de l'activité : une stabilisation des revenus à un niveau toutefois jugé insuffisant par une majorité de créateurs

Plus des trois quarts des créateurs exercent leur activité seuls (78 %), et à temps plein (85 %). Ils estiment travailler plus qu'avant (76 %), parce que l'activité l'exige (71%) davantage que par choix (14 %).

Dans ce contexte, la dynamique des revenus de l'activité est positive, puisque les trois quarts des créateurs déclarent que les revenus de l'activité sont stables ou en augmentation sur les douze derniers mois. Toutefois, cette dynamique positive ne suffit pas pour épargner (dans 74 % des cas), ni pour retrouver le niveau de revenus antérieur à la création (dans la moitié des cas). Au total, ce sont ainsi 60 % des créateurs qui se déclarent insatisfaits de leurs revenus. Aussi, les revenus de l'activité ne représentent la totalité ou presque des ressources du foyer que dans une minorité de cas (40 %) et sont complétés par l'existence d'un autre travail dans 38 % des cas. Enfin, il est notable que le taux de sortie des minima sociaux est inférieur parmi les créateurs encore en activité (à 48 %) par rapport à celui des créateurs ayant cessé leur activité mais insérés sur le marché du travail (qui est de 78 %)³⁵. Ce faisceau de signes suggère que le niveau de vie des entrepreneurs demeure relativement faible trois ans après la création.

Face à ces résultats, et bien que les raisons de cessation de l'activité soient d'abord économiques (cf. *supra*), il est notable que le retour vers l'emploi salarié est invoqué

33. À noter que le réseau BGE est également impliqué dans des dispositifs spécifiques d'accompagnement à la création d'entreprise pour les bénéficiaires du RSA, à l'initiative de certains conseils généraux.

34. Adie (2013), *Le microcrédit accompagné de l'Adie : face à la crise, une voie de retour à l'emploi*, synthèse de l'étude d'impact de l'action de l'Adie 2013.

35. Logiquement, le taux de sortie des minima sociaux des créateurs non insérés sur le marché du travail trois ans après est le plus faible, à 28 %.

comme principale raison de la cessation d'activité dans 11 % des cas³⁶. La période considérée par l'enquête peut en partie expliquer ces résultats en demi-teinte, les trois premières années de la création figurant parmi les plus difficiles pour les créateurs.

Un rôle déterminant et jugé utile de l'accompagnement, mais des marges de progrès en particulier sur le suivi postcréation

Conformément aux résultats positifs en termes de pérennité des entreprises, les créateurs interrogés sont une très large majorité à reconnaître le rôle utile, voire déterminant, joué par les réseaux dans la conduite de leur projet, quelle que soit leur situation trois ans après (84 %).

L'accompagnement offert fait néanmoins parfois défaut aux yeux des créateurs. Ainsi, seuls 52 % d'entre eux déclarent s'être sentis « suffisamment » accompagnés après la création, contre 78 % au moment de la création/reprise. Globalement, 20 % des créateurs déclarent que « l'accompagnement n'a jamais été suffisant ».

Ces résultats soulignent qu'il existe des marges de progrès pour mieux valoriser l'accompagnement, ses éléments constitutifs et sa plus-value. Il s'agirait de faire davantage de pédagogie auprès des créateurs à cet égard, certains étant sans doute enclins à valoriser d'abord l'accès au financement permis par les réseaux. Ces efforts de pédagogie devraient porter plus spécifiquement sur le suivi postcréation, qui apparaît comme le plus difficile à mettre en œuvre³⁷. Cela suppose d'assurer des contacts réguliers avec le créateur, mais selon des modalités suffisamment flexibles et individualisées pour répondre à la variété des besoins d'accompagnement (qui sont évolutifs dans le temps et selon les individus). Cet accompagnement peut être organisé par différents biais. Au-delà du réseau lui-même, le suivi postcréation peut, par exemple, être assuré par la communauté des créateurs accompagnés, sous la forme de parrainage ou de « compagnonnage » des nouveaux entrepreneurs par ceux plus expérimentés, comme le pratiquent déjà certains réseaux³⁸.

Enfin, conformément à leurs positionnements distincts, il est notable que les réseaux agissent en complémentarité pour la mise en œuvre de l'accompagnement. 36 % des créateurs déclarent avoir été accompagnés par deux

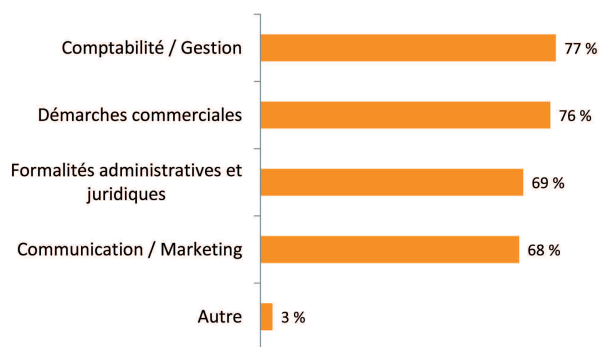
réseaux, ou même davantage. Les « combinaisons » les plus fréquentes associent soit France Active et Initiative France, qui partagent en région des plateformes communes, soit les BGE à un autre réseau, ce qui traduit la spécificité de ce réseau qui accueille et accompagne les porteurs de projet très en amont de la création, passant le relais ensuite aux réseaux financeurs.

Une expérience jugée globalement positive pour le parcours professionnel

Que leur entreprise soit pérenne ou non, 90 % des créateurs sont satisfaits de leur expérience de création d'entreprise et, parmi ceux ayant cessé leur activité, 37 % envisagent de créer une nouvelle entreprise, dont 15 % « certainement ». Cela souligne que la cessation n'est pas nécessairement synonyme d'échec aux yeux des créateurs.

Notamment, et quelle que soit leur situation trois ans après, 89 % des créateurs estiment que l'expérience de la création leur a permis d'acquérir ou d'approfondir des compétences professionnelles, en particulier en comptabilité et en gestion.

DANS QUELS DOMAINES AVEZ-VOUS ACQUIS OU APPROFONDI DES COMPÉTENCES ?



Cela n'empêche pas que la majorité des entrepreneurs encore en activité estime encore manquer de compétences pour être chef d'entreprise (60 %), particulièrement en comptabilité et gestion (65 %), mais aussi pour le traitement des formalités administratives et juridiques (61 %). Ce sentiment assez largement partagé vient confirmer l'intérêt de développer davantage l'accompagnement postcréation, afin de mettre les entrepreneurs en situation d'identifier leurs besoins et de trouver les ressources nécessaires pour y répondre.

36. Si ce résultat doit être interprété avec prudence, les créateurs à nouveau en emploi salarié à la date de l'enquête étant susceptibles de rationaliser cette situation *a posteriori*, on peut néanmoins souligner ici que les bénéficiaires de l'ARCE qui ont cessé leur activité déclarent l'avoir fait, pour 17 % d'entre eux, parce que leurs attentes ont été déçues (rythme, conditions de travail, activité exercée). Voir Unédic (2013), *op.cit.*

37. Voir notamment à ce sujet les résultats de la mission IGAS-IGF sur le dispositif NACRE, qui soulignent le taux important d'abandon de la part des bénéficiaires lors de la phase de suivi postcréation. IGF-IGAS (2013), *op.cit.*, annexe IV : « Le volet accompagnement de NACRE ».

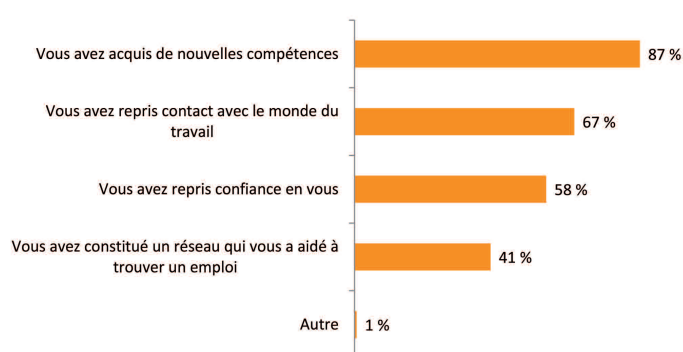
38. Voir à ce sujet notamment : DARES (2014), *Enquêtes monographiques sur le dispositif nouvel accompagnement à la création ou reprise d'entreprise (Nacre)*.



S'agissant plus spécifiquement des créateurs ayant cessé leur activité, le point de vue quant à l'utilité de l'expérience pour retrouver un emploi est mitigé : 49 % estiment que l'expérience de la création a été utile pour retrouver un emploi. Pour ceux qui ont estimé l'expérience utile, l'acquisition de nouvelles compétences et la reprise de contact avec le monde du travail figurent au premier chef de l'impact positif de cette expérience.

EN QUOI L'EXPÉRIENCE DE LA CRÉATION VOUS A-T-ELLE ÉTÉ UTILE POUR RETROUVER UN EMPLOI ?

(base : entrepreneurs ayant cessé leur activité, en emploi, qui ont estimé l'expérience de la création utile pour retrouver un emploi)



CONCLUSION

Mesurer les effets du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création sur l'emploi et le parcours professionnel des créateurs a toute sa place au cœur de l'appréciation des performances de ces dispositifs. C'est particulièrement le cas dans les pays d'Europe, où le microcrédit est soutenu par les pouvoirs publics comme politique active du marché du travail visant l'insertion professionnelle d'un public souvent éloigné de l'emploi. En France, favoriser une meilleure connaissance des effets du microcrédit professionnel et de l'accompagnement à la création passe par la collecte de données homogènes d'un opérateur à l'autre. L'enquête présentée dans cette note pose un jalon en ce sens, permettant non seulement une meilleure connaissance du devenir des créateurs bénéficiaires sur le marché du travail trois ans après, mais aussi davantage d'échanges et de concertation entre les acteurs sur la mesure de leurs résultats. Les résultats de l'enquête soulignent la pertinence des dispositifs de microcrédit professionnel et d'accompagnement à la création, qui semblent bien remplir leur rôle à la fois économique et social non seulement à travers un taux de pérennité élevé des entreprises trois ans après la création/reprise, mais aussi *via* une insertion professionnelle durable sur le marché du travail pour la majorité des créateurs ayant cessé leur activité. Pour ceux dont l'entreprise est pérenne, les conditions d'exercice de l'activité peuvent toutefois se révéler difficiles les trois premières années, et les créateurs ne se sentent pas toujours suffisamment armés en termes de compétences ni suffisamment accompagnés pour y faire face. Cela n'empêche pas une très large satisfaction vis-à-vis de l'expérience de la création, et la reconnaissance du rôle utile joué par le réseau dans la conduite du projet. Enfin, la participation conjointe des réseaux à cette démarche témoigne d'une maturité grandissante des opérateurs vis-à-vis des enjeux du suivi de leurs bénéficiaires et de la mesure de leurs résultats, sur laquelle les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour améliorer le pilotage et l'efficacité des actions qu'ils financent.

Une maturité grandissante des réseaux vis-à-vis des enjeux de l'évaluation, sur laquelle les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour améliorer le pilotage des actions qu'ils financent

Dans le cadre des efforts engagés pour mieux apprécier les effets du microcrédit professionnel sur l'emploi, notamment sous l'impulsion des pouvoirs publics, les réseaux font preuve d'une maturité croissante vis-à-vis des enjeux de l'évaluation. Ils semblent davantage enclins aujourd'hui qu'hier à développer un langage et des outils d'évaluation communs. Les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur ces efforts non seulement pour mieux saisir les points forts et les points faibles des prestations qu'ils financent, ainsi que pour réfléchir aux voies et moyens pour améliorer leur action, mais aussi pour mieux adapter les interventions en fonction d'objectifs déterminés en commun avec les réseaux.

Sans minimiser les difficultés techniques et financières associées à une telle démarche, les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer pour capitaliser sur cette maturité, en harmonisant davantage les modalités de suivi et de pilotage de ces opérateurs parmi les différents financeurs. La multiplicité des financeurs impliqués, des outils de *reporting* et, partant, la disparité des indicateurs de suivi sont autant de freins à une visibilité claire sur l'efficacité des dispositifs. À terme, la construction d'indicateurs de performance partagés et d'outils communs de collecte de l'information sont porteurs de gains d'efficacité pour l'action publique comme pour celle des réseaux.

Mots clés : microcrédit ; emploi ; création d'entreprise ; enquête.

DERNIÈRES PUBLICATIONS À CONSULTER

www.strategie.gouv.fr (rubrique publications)

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



CommissariatStrategieProspective



@Strategie_Gouv

La note d'analyse « Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? » de France Stratégie est publiée sous la responsabilité éditoriale du Commissaire général.

Les opinions qui y sont exprimées engagent leurs auteurs.

Directeur de la publication :
Jean Pisani-Ferry,
commissaire général

Directeur de la rédaction :
Selma Mahfouz,
commissaire générale adjointe

Secrétaires de rédaction :
Delphine Gorges, Valérie Senné

Impression :
Commissariat général
à la stratégie et à la prospective

Dépôt légal :
juin 2014 - N° ISSN 1760-5733

Contact presse :
Jean-Michel Roullé,
responsable du service
Édition-Communication
01 42 75 61 37
jean-michelroulle@strategie.gouv.fr



FRANCE STRATÉGIE



France Stratégie est une institution rattachée au Premier ministre. Organisme de concertation et de réflexion, son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; évaluer les politiques publiques ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.